

Venez fêter l'arrivée du printemps et brûler le bonhomme hiver...



FÊTE DU PRINTEMPS

Vendredi 21 mars à 18h30

Comme le veut la tradition, nous allons brûler le Bonhomme hiver !

Cette année, c'est l'APEJ qui l'a réalisé, avec l'aide de Catherine Queille et du parascolaire de Jussy.

Nous espérons vous voir nombreux pour ce moment festif et symbolique.

Des animations, des boissons, de la soupe, des gaufres et de la barbe à papa seront offertes. Pensez à apporter vos bols !

Lieu: terrain de la salle des Fêtes de Jussy

AGENDA

3 MARS

Petit déjeuner des aînés 9h
Conseil municipal 19h30

15 MARS

Bal du Printemps 21h

21 MARS

Fête du Printemps 18h30

22-23 MARS

Arc Club TopArcher

23 MARS

Elections municipales 1er tour

30 MARS

Concerts de Jussy 17h30

Bal de la Jeunesse

Samedi 15 mars dès 21h

La Jeunesse vous invite à une soirée inoubliable avec un bar animé, un DJ de folie et un tournoi de beer pong ! Ne manquez pas cette nuit pleine d'ambiance et de surprises !



Les élections municipales auront bel et bien lieu à Jussy

Pour ceux qui se réjouissaient... ou pas... de ne pas avoir à voter le 23 mars prochain, bonne nouvelle ! Vous pourrez tout de même exercer votre droit civique. Et pourquoi ne pas faire un petit coucou aux scrutateurs, qui seront également de la partie ce jour-là ?

Il est vrai qu'avec une seule liste présentée, on pourrait penser que l'affaire est déjà réglée. En réalité, bien que les candidats soient élus tacitement, l'élection se fait selon le système proportionnel, ce qui implique une votation. Chaque candidat recevra donc un certain nombre de voix. Oui, la démocratie a ses particularités ! Ainsi, ne soyez pas surpris de recevoir du matériel de vote et n'hésitez pas à participer... en votant.

Le nombre de conseillers municipaux est fixé par la loi et dépend de la population. À Jussy, le conseil municipal doit être composé de 13 membres. La liste n'en comportant que neuf, il reste encore 4 places

à pourvoir, et il faudra trouver des volontaires pour compléter cette équipe.

En ce qui concerne l'unique liste du futur conseil administratif, comme il s'agit d'une élection au suffrage majoritaire, il n'y aura pas de votation. L'élection se fera de manière tacite, sans opération électorale.

D'un point de vue plus global, ces élections municipales offriront à près de 3'000 personnes la possibilité de voter pour la première fois à Genève. Cela concerne les résidents suisses ayant atteint la majorité, ainsi que les résidents étrangers en Suisse depuis huit ans sans interruption. À noter que le vote des étrangers est uniquement possible au niveau communal. En 2020, 21% des étrangers ayant le droit de vote ont participé, contre 37% des citoyens suisses.

Sous le thème « La première fois, ça ne s'oublie pas », le canton de Genève a lancé une campagne de communication pour encourager ces

près de 3'000 personnes à se rendre aux urnes. Elles recevront un courrier postal les incitant à participer à ces élections. Même si l'enjeu semble modeste à X, il n'est jamais trop tard pour prendre de bonnes habitudes. Autant commencer dès maintenant !



votez.ge.ch

OptimaLux, le Plan ombre et lumière

L'éclairage public des routes cantonales de votre commune sera prochainement éteint, conformément au plan OptimaLux mis en place par le Conseil d'État.

Ce plan prévoit l'extinction permanente de l'éclairage public sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons et de certaines zones spécifiques. Il a pour objectifs la réduction de la consommation d'énergie, la diminution de la pollution lumineuse et l'atteinte des objectifs environnementaux, tant cantonaux que communaux. Cette initiative, réversible en tout temps, fera l'objet d'une observation d'une année avant d'envisager sa pérennisation.

Les extinctions d'éclairage pour le secteur n°5 (Anières, Corsier, Collonge-Bellerive, Meinier, Gy, Jussy, Presinge, Choulex et Puplinge) sont programmées dès le 7 avril 2025

Pour obtenir davantage d'informations sur la mise en œuvre de ces extinctions, nous vous invitons à consulter le site optimalux.ge.ch.



Jobs d'été



Pour les jeunes de 15 à 18 ans (nés en 2007 au plus tôt) domiciliés à Jussy, la Mairie propose des jobs d'été aux trois périodes suivantes:



- du lundi 23 juin au vendredi 4 juillet 2025 (y compris vendredi 27 juin de 19h-23h pour les promotions)
- du lundi 7 juillet au vendredi 18 juillet 2025
- du lundi 4 août au vendredi 15 août 2025

Les jeunes intéressés sont invités à envoyer leur lettre de motivation exclusivement par email à:

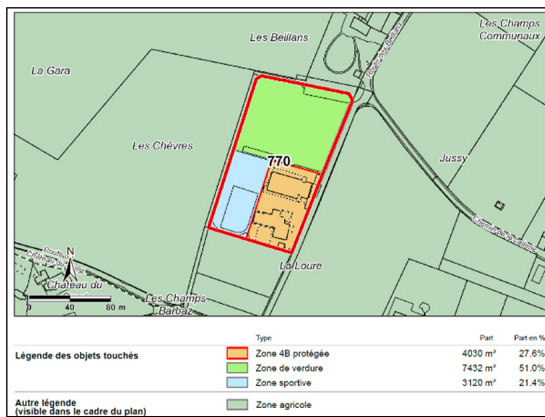
- rh@jussy.ch
- Délai 6 avril 2025
- Veuillez indiquer deux périodes à choix.

La priorité sera donnée aux candidats n'ayant encore jamais été sélectionnés.

Les autorités communales informent la population sur le projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy par la création d'une zone sportive et d'une zone affectée à de l'équipement public, au lieu-dit La Loure

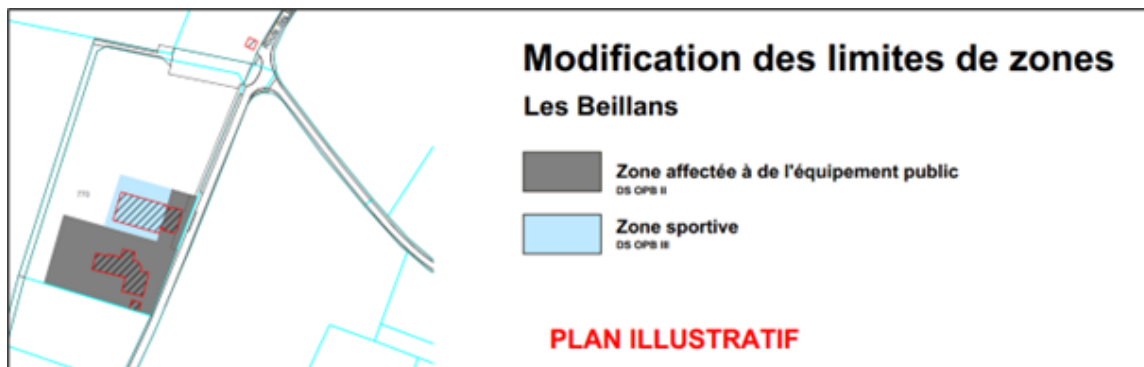
1. Zones actuelles

L'école des Beillans se trouve actuellement en zone 4B protégée. Les terrains de sports se trouvent, eux, en zone sportive. Cette configuration rend impossible tout éventuel projet d'agrandissement de l'école, car la zone sportive est réservée aux infrastructures sportives.



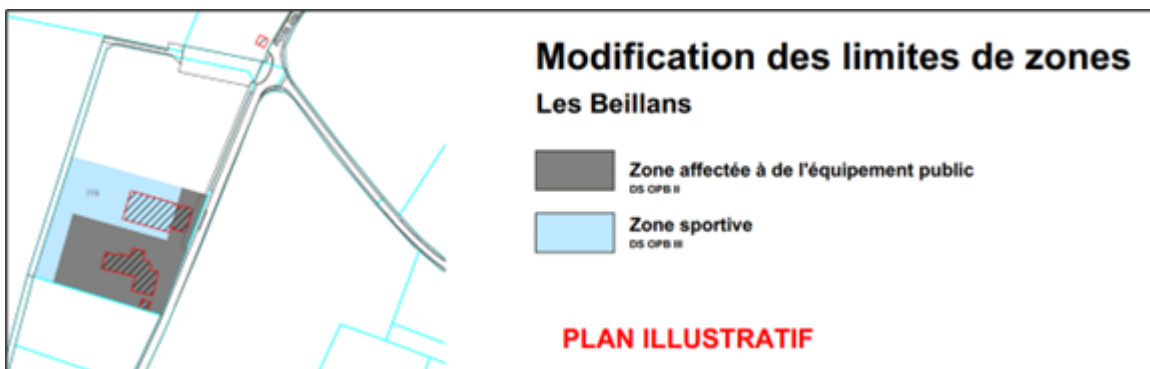
2. Procédure de modification des limites de zone

La zone 4B protégée actuelle va être changée en une zone affectée à de l'équipement public, cette dernière correspondant mieux aux caractéristiques du périmètre. La surface concernée reste identique : cette procédure de modification de zone sera une « rocade » de zone. La zone affectée à de l'équipement public englobera le groupe scolaire actuel, l'espace prévu pour le projet d'extension ainsi que la partie du bâtiment de la halle multi-sport comprenant l'appartement du concierge ainsi que la crèche. La halle multi-sport passera en zone sportive. Le reste du périmètre restera en zone sportive, et n'est donc pas visible sur le plan de modification des limites de zone puisqu'il reste inchangé.



3. Zones finales

Voici à quoi ressembleront les zones d'affectation sur le périmètre de l'école des Beillans au terme de la procédure de modification de zone. Les zones nouvellement créées auront une surface strictement identique aux zones actuelles (3'120m² pour la zone sportive, et 4'027m² pour la zone affectée à de l'équipement public, ce qui correspond à la surface de la zone 4B protégée actuelle). L'extension du groupe scolaire sera ainsi rendue possible.



4. Historique du site

Le périmètre est occupé depuis le début du XXème siècle.

Le centre sportif et scolaire des Beillans fait partie de l'établissement scolaire «Meinier-Gy-Jussy-Presinge» situé sur quatre sites et composé au total de 17 classes. L'école des Beillans dispose d'un demi-groupe scolaire de 6 classes de tous les degrés. En 2024, Jussy comptait 110 élèves, répartis en 6 classes. Le centre sportif et scolaire des Beillans se compose de trois entités : un bâtiment historique (non classé, entouré en rouge ci-dessous), un centre sportif (entouré en bleu ci-dessous) et un bâtiment d'extension (en lien avec le bâtiment historique, entouré en orange ci-dessous).

Le site s'est construit en plusieurs phases :

- Au cours du XIX siècle, construction de deux bâtiments isolés (datés de 1821).
- En 1963, aménagement général du bâtiment historique (changement de la toiture et extension côté nord-est).
- Entre 1981 et 1985, démolition du bâtiment isolé et construction de l'actuelle salle de gymnastique (1984).
- En 1991, l'extension du bâtiment de 1963, affecté à l'activité de l'école.
- Entre 2002 et 2021, diverses interventions d'aménagement et de rénovation (intérieur et extérieur), ainsi que des équipements et des installations sur la parcelle.

5. Projet d'aménagement

Adéquation avec les besoins d'utilisation actuels

Les actuelles et futures constructions prévues à Jussy vont engendrer une augmentation de la population et, par conséquent, du nombre d'enfants à scolariser. En 2027, la population de la commune de Jussy devrait passer la barre des 1'300 habitants. L'évolution du nombre d'élèves à moyen terme démontre déjà la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil de l'école, y compris les espaces du parascolaire, qui sont aujourd'hui juste suffisantes. Cette stratégie trouve également sa justification dans une vision régionale et intercommunale permettant au centre des Beillans de soulager les effectifs des écoles de la région en cas de sous-capacité d'accueil.

Extension de l'école

L'extension de l'école serait conçue adjacente au bâtiment existant au sud de la parcelle, mais de manière indépendante, sur pilotis. Les choix architecturaux et constructifs, éléments-clés du projet, rendraient le projet viable financièrement et permettrait un développement continu, en totale autonomie. Grâce à la construction sur pilotis minimisant l'emprise au sol de la nouvelle construction, la piste d'athlétisme serait maintenue dans son fonctionnement, tout comme celui de l'école et des activités scolaires durant la phase chantier. La modularité de l'extension donnerait également la possibilité ultérieure d'agrandir cette première extension jusqu'à 4 classes de 80 m² supplémentaire (max 100 élèves), représentant ainsi une réserve possible pour l'accueil d'élèves intercommunaux.



Ce projet de modification de zone incarne donc un toilettage de zone sous forme de rocade, dont les surfaces finales sont strictement identiques aux surfaces initiales.

Cette phase d'informations au public intervient dans la procédure de modification des limites de zone (MZ) à l'initiative de la commune. Elle sera suivie par l'enquête publique puis par un préavis du Conseil municipal.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune www.jussy.ch ainsi qu'auprès de votre mairie sur prise de rendez-vous.

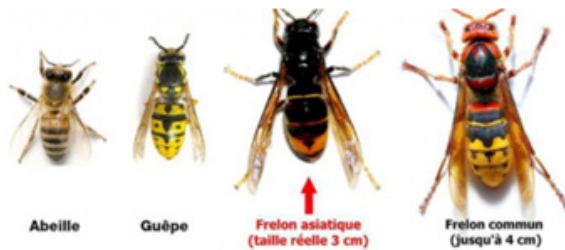


Frelons Asiatiques, nos abeilles en péril

Qui est-il ? Grosse guêpe coloniale

D'où vient-il ? Asie du Sud-Est

Comment le reconnaître ? Les pattes sont jaunes, un corps sombre et seulement une bande orange sur l'abdomen. A peine plus petit que le frelon européen. Champion du vol stationnaire.



Quel est son impact ? Ils capturent les abeilles domestiques en grand nombre pour nourrir leurs larves entraînant un affaiblissement des ruches et une baisse de la production du miel. Il illustre parfaitement les effets indésirables de la diffusion par l'homme d'espèce exotique envahissante.

Comment le trouver ? Cabanon de jardin, toiture et avant toit, sous un store, buisson-haie, dans les arbres, sous une bouche d'égout,

Que faire ? Repérer et détruire le nid avant la fin du mois de septembre et la naissance de centaines de reines qui créeront des nouvelles colonies.

Qui contacter ?

- Association Pollinea Action +41 22 554 85 85 info@pollinea-action.com

- SIS au 118

- Signaler les nids ou les frelons asiatiques sur www.frelonasiatique.ch

Plus d'informations ? www.pollinea-action.ch, <https://www.ge.ch/apiculture-abeilles/frelon-asiatique-que-faire>, <https://www.jussy.ch/animaux/>

Ne tentez en aucun cas de détruire le nid par vous-même et évitez de vous en approcher à moins de 5 mètres. Risque élevé de piqûres.



GIAP : nous vous informons que les inscriptions parascolaires 2025-2026 auront lieu du lundi 24.03.25 au mardi 06.05.25
022 304 57 70 - www.giap.ch

Un atelier mobile pour un vélo toujours prêt à rouler

LE BICYCLOGUE

« Répare tous les bobos de vos vélos »

Service itinérant de réparation et entretien de vélos électriques et traditionnels depuis 2020 !!
Présent près de chez vous, dans la région genevoise et Terre-Sainte, je vous propose de réparer ou entretenir votre vélo facilement, sans rendez-vous, lors de mes passages. Profitez de ma venue !!

JUSSY

A côté de la mairie le 2ème vendredi du mois 15h-18h
14 mars - 11 avril - 9 mai - 13 juin - 11 juillet - 8 août -
12 septembre - 10 octobre



Toutes informations sur www.bicyclogue.ch

Une journée de jeux partagés proposée par les Baroudeurs de Jussy

JEUX DE SOCIÉTÉS

Intergénérationnels



Il n'y a pas d'âge pour s'amuser !

Dimanche 6 avril
de 13h30 à 18h
salle communale - Mairie de Jussy
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

organisé par l'association
Les baroudeurs de Jussy



La Fondation de la Commune de Jussy pour le logement dispose actuellement de deux appartements à la location

Route de Jussy 332B

Appartement de 5,5 pièces, 111 m²

Rez-de-chaussée

Jardin

CHF 2'855.-

2 places de parking compris

Charges 165.-

Disponible au 15 avril 2025

Hall d'entrée

Cuisine équipée ouverte sur une salle à manger

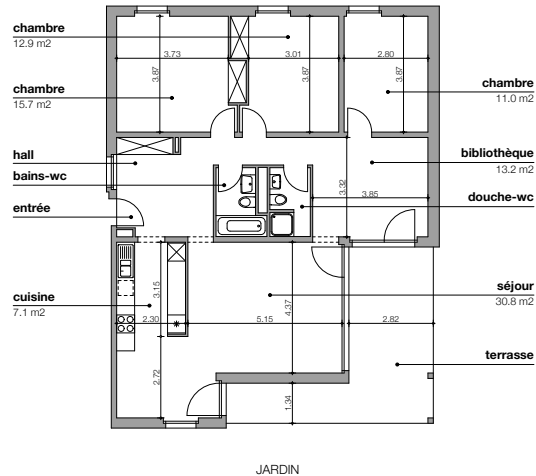
Un séjour avec terrasse couverte et jardin

3 chambres

Coin bibliothèque

Salle de bain avec lavabo, baignoire, wc

Salle de douche avec lavabo et wc



Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en ligne auprès de la Régie Brun au moyen du formulaire « demande d'inscription logement et parking » qui se trouve sur son site www.regiebrun.ch en joignant les documents demandés ainsi qu'une lettre de motivation d'ici au 15 mars 2025.

Route de Lullier 24

Appartement de 3 pièces, 45 m²

1er étage

1 place de parking extérieur comprise

CHF 1'125.-

Charges 100.-

Disponible au 15 mars 2025

Hall d'entrée

Cuisine équipée ouverte sur le Séjour

Une chambre

Une salle de douche avec lavabo et WC

Une cave



Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en ligne auprès de GEROFINANCE Régie du Rhône au moyen du formulaire « demande de location logement et parking » se trouvant sur son site www.gerofinance.ch, en joignant les documents demandés ainsi qu'une lettre de motivation d'ici au 10 mars 2025.

Pour plus d'informations, veuillez contacter GEROFINANCE Régie du Rhône au 022 325 55 74

Les personnes qui déposent une candidature s'engagent d'ores et déjà, en cas de conclusion d'un bail, à se domicilier fiscalement dans la commune de Jussy.